SERMA TECHNOLOGIES SA

EXERCICE 2006

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Florence RANOUX
Commissaire aux comptes

116, avenue du Truc
33700 MERIGNAC

Jean Michel ROUBINET
Commissaire aux comptes

124 rue des Quatre Castéra
33322 BEGLES CEDEX

SERMA TECHNOLOGIES SA

30 avenue Gustave Eiffel
33600 PESSAC

EXERCICE 2006

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

oo O oo

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société SERMA TECHNOLIGIES SA, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I) <u>OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES</u> :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II) JUSTICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 2.7.1 à 2.7.3 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III) VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à MERIGNAC et BEGLES, le 16 mars 2007

Florence RANOUX
Commissaire aux comptes

Jean- Michel ROUBINET
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

(En Milliers d'€uros)			31/12/2006		31/12/2005
	Notes	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Ecarts d'acquisition	3.1.1	2 135	452	1 683	1 449
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement	3.1.2	691	238	453	190
Concess., brevets, licences, logiciels,	3.1.2	2 113	1 840	273	324
Fonds commercial	3.1.2	1 341	433	908	944
Autres immobilisations incorporelles et en cours	3.1.2	242	35	207	77
Immobilisations corporelles					
Constructions	3.1.3	558	549	9	15
Install. Techn., mat. et out. Industriels	3.1.3	7 413	5 434	1 979	1 685
Autres immobilisations corporelles	3.1.3	2 541	1 924	617	555
Immobilisations corporelles en cours	3.1.3	103		103	
Immobilisations financières					
Titres de participation					
Autres titres immobilisés	3.1.4	9		9	40
Autres immobilisations financières	3.1.4	157		157	153
ACTIF IMMOBILISE		**17 303**	**10 905**	**6 398**	**5 432**
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements	3.2	249	137	112	164
En-cours de production (biens et services)	3.2	1 433	36	1 397	1 200
Marchandises	3.2	60	3	57	68
Avances, acomptes sur commandes		85		85	104
Clients et comptes rattachés	3.3	14 145	241	13 904	11 627
Actif d'impôts différés	3.4	271		271	245
Autres créances	3.3	815	36	779	866
Actions propres					
Valeurs mobilières de placement	3.5	2 268		2 268	1 200
Disponibilités	3.6	501		501	161
Charges constatées d'avance	3.7	290		290	280
ACTIF CIRCULANT		**20 117**	**453**	**19 664**	**15 915**
TOTAL GENERAL		**37 420**	**11 358**	**26 062**	**21 347**

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

Bilan Passif

(En Milliers d'€uros)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Capital (dont versé :		2 301	2 301
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 388	4 388
Actions propres			
Réserves consolidées		1 862	628
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		1 582	1 234
Subventions d'investissement			
CAPITAUX PROPRES	**3.9**	**10 133**	**8 551**
Intérêts hors groupe		- 51	129
Résultat hors groupe		11	22
INTERETS MINORITAIRES	**3.9**	**62**	**151**
Avances conditionnées		245	103
AUTRES FONDS PROPRES	**3.10**	**245**	**103**
Provisions pour risques		132	60
Provisions pour charges		579	253
Passifs d'impôts différés		9	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**3.11**	**720**	**313**
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3.12	3 658	2 753
Emprunts et dettes financières	3.12		
Avances, acomptes reçus sur commandes		46	52
Fournisseurs et comptes rattachés	3.13	2 735	3 291
Dettes fiscales et sociales	3.13	7 526	5 364
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3.13	244	248
Autres dettes	3.13	209	272
Produits constatés d'avance	3.14	484	249
DETTES et régularisations		**14 902**	**12 229**
TOTAL GENERAL		**26 062**	**21 347**

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

Compte de Résultat

(En Milliers d'€uros)	Notes	31/12/2006	31/12/2006
Chiffre d'affaires	4.1	36 075	31 578
Production stockée		228	-330
Production immobilisée		200	288
Subventions d'exploitation		200	197
Reprises sur provisions et transfert de charges		243	283
Autres produits		1	81
Produits d'exploitation		36 947	32 097
Achats de marchandises		1 130	913
Variation de stocks		11	-68
Achat de matières premières et autres approvisionnements		1 863	1 936
Variation de stocks		28	-65
Autres achats et charges externes		9 082	8 394
Impôts, taxes et versements assimilés		1 129	1 041
Salaires et traitements	4 2	13 154	11 492
Charges sociales		6 064	5 316
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 423	994
Autres charges		24	33
Charges d'exploitation		33 908	29 986
RESULTAT D'EXPLOITATION		**3 039**	**2 111**
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		6	9
Reprises sur provisions et transfert de charges			
Différences positives de change		13	17
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		41	16
Produits financiers		60	42
Intérêts et charges assimilées		179	179
Différences négatives de change		12	11
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières			
Autres charges financières		4	9
Charges financières		195	199
RESULTAT FINANCIER		**(135)**	**(157)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**2 904**	**1 954**

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

Compte de Résultat (suite)

(En Milliers d'€uros)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**2 904**	**1 954**
Sur opérations de gestion		41	53
Sur opérations en capital		108	54
Reprises sur provisions et transferts de charges		31	
Produits exceptionnels		180	107
Sur opérations de gestion		195	63
Sur opérations en capital		92	74
Dotations aux amortissements et aux provisions		24	25
Résultat sur société déconsolidée sur l'exercice			92
Charges exceptionnelles		311	254
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**4.4**	**(131)**	**(146)**
Impôts dus sur les bénéfices	4 5	(920)	(98)
Impôts différés sur les bénéfices	4 5	(116)	(323)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE AVANT AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION		**1 737**	**1 387**
Amortissement des écarts d'acquisition		(144)	(131)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE APRES AMORTISSEMENT DES ECARTS'ACQUISITION		**1 593**	**1 256**
Intérêts Minoritaires		11	22
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		**1 582**	**1 234**
Résultat par action (en €uros)	4 6	1,37	1,07
Résultat dilué par action (en €uros)	4.6	1,37	1,07

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

1- FAITS MARQUANTS

1-1 Faits caractéristiques de l'exercice

- Les variations sur le périmètre de l'exercice ont été
  - Le 30 septembre 2006, le groupe a acquis la totalité des actions de la société SURLOG. Cette société implantée à Velizy Villacoublay, exerce une activité de contrôle de sécurité de logiciels. Le prix d'acquisition s'élève à 630 K€ l'écart d'acquisition est de 177 K€. Les conditions et les modalités liées à cette acquisition sont présentées dans la note 2.3 « mouvement de périmètre ».
  - De plus le groupe a versé un complément de prix d'acquisition de 114 K€ pour la société SERMA INGENIERIE et a procédé à l'acquisition de 10% complémentaire des actions de la société ID MOS. A l'issue de cette opération, le groupe contrôle cette société à hauteur de 95%. Le prix d'acquisition s'élève à 152 K€. Ces deux opérations ont généré un écart d'acquisition complémentaire de 166 K€

- De plus, un autre fait caractéristique à signaler, concerne la société SERMA INGENIERIE. Cette société a fait l'objet d'un contrôle fiscal fin 2005 et début 2006. Ce Contrôle portait sur les exercices 2002-2003 et 2004 de la société SERESO. Une procédure redressement fiscal a été notifiée sur l'exercice 2006. Ce redressement a aussi donné lieu au calcul de la participation lié au nouveau résultat fiscal 2003. L'impact de ce redressement est de 148 K€ en ce qui concerne l'Impôt sur les Sociétés et de 63 K€ pour la participation 2003.

1-2 Évènements postérieurs à la clôture

En Janvier 2007, les activités du site de St Egrève ont été transférées sur le nouveau site MINATEC des micro et nanotechnologies à Grenoble. Cette nouvelle implantation devrait renforcer sensiblement la position de la société dans le domaine de la caractérisation en micro et nanoélectronique.

Outre ce point, aucun évènement significatif postérieur à la clôture ne mérite d'être signalé.

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

2- REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 Principes comptables

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables édictés par la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985, de son décret d'application du 17 février 1986 et du règlement du CRC 99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999.

L'actualisation de ce règlement par le CRC 2005-10 n'a aucune incidence sur les comptes du groupe.

Outre les points présentés en faits caractéristiques, les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le groupe SERMA TECHNOLOGIES, coté sur le marché « ALTERNEXT », marché non réglementé, n'est pas concerné par le passage aux IFRS en 2005.

2-2 Périmètre et méthode de consolidation

Les comptes des sociétés dans lesquelles la société SERMA TECHNOLOGIES exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle exclusif par une société résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Dans l'intégration globale, le bilan consolidé reprend les éléments du patrimoine de la société consolidante, à l'exception des titres des sociétés consolidées à la valeur comptable desquels est substitué l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces sociétés déterminés selon les règles de consolidation.

Les comptes des entreprises sur lesquelles la société consolidante exerce une influence notable sont consolidés par mise en équivalence.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Liste des sociétés	Siège social	% de contrôle	% d'intérêt	N° Siret	Méthode retenue
SERMA TECHNOLOGIES	30, Av. Gustave Eiffel 33 608 PESSAC	100	100	380 712 828 00058	Société mère
SERMA INGENIERIE	Rue de l'Aussonnelle – Au village 31700 CORNEBARRIEU	100	100	378 457 857 00050	Intégration globale
ID-MOS	16 Cours du Général de Gaulle 33 170 GRADIGNAN	95	95	44032408500016	Intégration globale
SA SURLOG	1 bis rue du petit clamart 78140 Velizy Villacoublay	100	100	38970071700033	Intégration globale

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

2-3 Mouvements de périmètre

Sur l'exercice les incidences liées à l'acquisition de la société SA SURLOG ont été :

En milliers d'euros	31/12/2006
Coût d'acquisition des titres	630
Achat de titres	607
Frais d'acquisition net d'impôt sur les sociétés	23
Capitaux propres à la juste valeur à la date d'acquisition	453
Ecart d'acquisition	**177**
Contribution de l'ent. acquise au résultat groupe depuis les dates d'acquisition	**(26)**
Juste valeur des capitaux propres	
Immobilisations incorporelles	448
Immobilisations corporelles	121
Immobilisations financières	62
Amortissements	(272)
Clients	565
Impôt différé actif	121
Autres créances	42
Disponibilités	58
Total Actif	**1 145**
Provisions	17
Emprunts et dettes financières	283
Fournisseurs et autres dettes	385
Concours bancaires courants	7
Total Passif	**692**
Juste valeur des capitaux propres	**453**

De plus, le groupe SERMA TECHNOLOGIES a pris l'engagement de verser un complément de prix au cédant de la société SURLOG dans le cas où le montant du chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31décembre 2007 augmenté de la recherche et développement réalisé sur cette même période serait égal ou supérieur au montant total du chiffre d'affaires et de la recherche et développement de référence ci-après fixé. Ce complément de prix est également subordonné à la présence de Madame MONEGIER DU SORBIER dans la société SURLOG en qualité de salariée et/ou de mandataire social au 31 décembre 2007.

Les parties ont convenu de fixer le montant de référence à 1 501 K€ comprenant le montant du chiffre d'affaires au 31 décembre 2007 majoré de la recherche et développement à cette même date pour un montant maximum de 83 K€.
Si le montant du chiffre d'affaires (CA) augmenté de la recherche et développement (R&D) est au moins égal au montant de référence, et sous réserve de la présence de Madame MONEGIER DU SORBIER, le complément de prix dû au titre de 2007 sera déterminé au moyen de la formule suivante :

32.000 € + [50% x (CA2007-1 418 K€)]

Ce complément de prix ne pourra toutefois excéder, un montant de 64.000€.

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

2-4 Date de clôture des comptes

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels des sociétés consolidées au 31 décembre 2006.

2-5 Conversion des états financiers en devises

Le Groupe ne comporte aucune société hors zone €uro.

2-6 Retraitements des comptes sociaux

Les comptes sociaux sont principalement retraités dans les domaines suivants :

- Retraitements préférentiels :
  - Les investissements financés au moyen de contrat de location-financement, sont comptabilisés à l'actif du bilan. La valeur résiduelle des investissements est inscrite au passif en dettes financières.
  - Les indemnités de départ à la retraite ont été valorisées et comptabilisées.
- Écritures fiscales
  - Les amortissements dérogatoires sont éliminés.
  - Les subventions d'investissements sont reclassées en produits constatés d'avance.
- Opérations et résultats internes au groupe :
  - Les opérations internes au groupe (créances, dettes, ventes et achats réciproques) ont été éliminées pour la quote-part concernant le groupe.
  - Le résultat interne au groupe et provisions internes constituées sur les entreprises consolidées ont été éliminés.
- La fiscalité différée : l'impôt différé a été recalculé selon la méthode dite du report variable au taux de 33,33 %, pour les entreprises françaises.

2-7 Méthode d'évaluation

2-7.1 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et l'évaluation totale des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement sur vingt ans.

2-7.2 Fonds commercial

Le fonds commercial représente les éléments incorporels acquis dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Il s'analyse le plus souvent comme l'acquisition de nouveaux savoir-faire, d'une part de marché et de contrats commerciaux. Lorsque les contrats acquis peuvent faire l'objet d'une identification précise et qu'il existe un risque de non-renouvellement de ceux-ci, le fonds sous-jacent fait l'objet d'une dépréciation

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

Les fonds commerciaux ne sont plus amortis depuis le 1 janvier 2005, exceptés ceux acquis lors d'un regroupement d'entreprise et ne pouvant être séparables des activités de l'entité ou ne résultant pas d'un droit légal ou contractuel. Dans ce cas ces fonds commerciaux font l'objet d'un amortissement sur vingt ans. La dotation assimilable à une dotation d'un écart d'acquisition, est comptabilisée sur la ligne « Amortissement des écarts d'acquisition ».

2-7.3 Frais de développement

Le groupe a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Dans tous les cas, les éléments activés résultent de projets clairement identifiés dont les coûts peuvent être nettement individualisés et affectés aux projets, ainsi que mesurés de façon fiable.

La faisabilité technique de ces projets a été démontrée et ces produits sont destinés à une utilisation ou une commercialisation ultérieure.

Ces projets ont fait l'objet d'études d'utilité ou de commercialisation et les ressources tant financières qu'humaines nécessaires à l'aboutissement du projet peuvent être mises en œuvre. Les avantages économiques futurs générés peuvent être estimés supérieurs aux coûts engagés.

2-7.4 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens en mode linéaire par application de taux homogènes :

Nature	Durée
Concess., brevets, licences, logiciels,	1 à 5 ans
Matériel – outil	3 à 10 ans
Aménagements Agencements	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Les durées d'amortissement retenues pour le retraitement des biens financés en contrat location-financement sont calculées selon les mêmes méthodes que les autres biens.

2-7.5 Immobilisations : Dépréciation

Des tests de dépréciation sur l'ensemble des actifs immobilisés et écarts d'acquisition sont réalisés chaque année. Les tests de dépréciation sont réalisés en comparant les valeurs comptables nettes des immobilisations et des écarts d'acquisition aux résultats prévisionnels de chaque centre de profit. Dès que la valeur d'usage devient inférieure à la valeur comptable nette, une dépréciation est réalisée.

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

2-7.6 Stocks

- Matières premières

Les stocks de matières et consommables utilisés dans le cycle de production sont évalués selon la méthode du premier entré-premier sorti (FIFO).

- En cours de biens et de services

Des travaux en cours sont constatés à la clôture de l'exercice en fonction du nombre d'heures d'étude affectées au projet.

La valorisation est effectuée en affectant aux heures facturables le coût de la main d'œuvre directe et l'ensemble des frais indirects de production identifiables.

a) Contrats à long terme

Les contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement lorsque les éléments suivants sont réunis :

- Le montant global du contrat peut être évalué de façon fiable ;
- Le pourcentage d'avancement du projet peut faire l'objet d'une évaluation lors de l'arrêté des comptes ;
- Les temps d'études et les coûts peuvent être identifiés de façon fiable.

Dans cette méthode, les produits correspondant au contrat sont pris en compte en fonction de l'avancement des études à la date de l'arrêté des comptes, mesuré en fonction des lots (ou sous-affaires) livrés à la clôture de l'exercice
Aucune dépréciation directe n'est constatée sur les en-cours Toutefois, une éventuelle évolution défavorable de la marge sur les lots restant à fournir est prise en compte dans la valorisation à la clôture.

b) Autres contrats

Les études de courte durée terminées et non encore facturées à la date de clôture de l'exercice, font l'objet d'une comptabilisation en « facture à établir » et le montant correspondant figure dans le poste client.
Les études non terminées à la date de clôture de l'exercice et dont la remise intervient au cours des premiers mois de l'exercice suivant la clôture des comptes, sont comptabilisées selon la méthode de l'achèvement.
Le produit est comptabilisé intégralement sur l'exercice d'achèvement de la prestation.
Une dépréciation est constituée si un dépassement du devis initial est identifié

2-7.7 Créances

Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'un actif est inférieure à sa valeur comptable.

En particulier, pour l'appréciation de la valeur d'inventaire des postes clients, les soldes dus à la clôture dont l'objet d'un examen individuel et les dépréciations nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de recouvrement.

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

2-7.8 Autres valeurs mobilières

Les titres de placement sont valorisés à leur coût historique.

2-7.9 Provision pour risques et charges

Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Si elle satisfait aux conditions de comptabilisation d'un passif, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisées quant à leur objet et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation

Les provisions pour risques et charges sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date. Les provisions pour risques et charges sont rapportées en totalité au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2-7.10 Indemnité de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France et découlent de l'application du code du travail et de la convention collective de la Métallurgie applicable dans chaque établissement de l'entreprise.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	Hypothèses 12/2006	Hypothèses 12/2005
Taux		
• Taux d'actualisation	5 %	5 %
• Taux d'inflation	2 %	2 %
• Taux de croissance des salaires	Entre 1 et 3%	Entre 1 et 3%
Age de Départ en retraite	65 ans	65 ans
Tables		
• Taux de mortalité	Table INSEE ID 88-90 / TV 88-90	Table INSEE ID 88-90 / TV 88-90

La Loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites prévoit, d'une part, l'allongement de la durée de cotisation des salariés pour obtenir une retraite à taux plein, et d'autre part, elle modifie les modalités de départ à la retraite

- En cas de départ volontaire, la loi ne permet plus au salarié de partir avant l'âge de 60 ans sauf pour les salariés ayant commencé à travailler très jeunes et ayant une longue carrière et certaines personnes handicapées.

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

- En cas de mise à la retraite par l'employeur la nouvelle loi prévoit que l'employeur ne pourra plus mettre à la retraite un salarié avant l'âge de 65 ans, sauf dans le cadre d'un accord collectif et en contrepartie d'embauche ou de formation professionnelle, négociées avant le 1er janvier 2008 ou si le salarié bénéficie d'une convention de préretraite

Pour évaluer le montant de l'engagement, le groupe SERMA TECHNOLOGIES a considéré l'hypothèse que les salariés seraient mis à la retraite à l'initiative de l'employeur, c'est-à-dire à l'âge de 65 ans

Le groupe a opté pour la prise en résultat intégrale des écarts actuariels

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

2-7.11 Location-financement

Les contrats de location-financement, dont les conditions s'apparentent à un achat assorti d'un crédit, font l'objet des retraitements suivants dans les comptes consolidés :

- Enregistrement des biens concernés en immobilisations à l'actif,
- Comptabilisation en contrepartie des emprunts correspondants au passif,
- Annulation des redevances enregistrées en charges d'exploitation et comptabilisation des charges financières afférentes aux emprunts,
- Constatation des amortissements des immobilisations conformément aux méthodes du Groupe.

Les contrats de location-financements sont identifiés selon les modalités définies par la recommandation de l'ordre des experts comptables n°29. Cette recommandation reconnait un contrat de « location-financement » lorsqu'un des critères suivants est identifié :

- Le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété au preneur au terme de la durée du bail.
- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du bail.

2-7.12 Subventions publiques

Les subventions publiques font l'objet d'une comptabilisation en compte de résultat que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- l'entreprise pourra se conformer aux conditions d'octroi des subventions ;
- les subventions sont perçues.

Les subventions d'équipement sont présentées au bilan en comptabilisant la subvention comme un produit constaté d'avance.

Dans le cadre d'un plan d'aide pluriannuel, du fait de la difficulté d'affecter les subventions reçues à une immobilisation précise, par simplification et du fait de l'amortissement rapide des biens financés, l'inscription en produit de ces subventions s'effectue prorata temporis sur 36 mois.

Les subventions publiques allouées pour apporter un support financier immédiat à l'entreprise sans contrepartie ultérieure, sont rapportées au résultat de l'exercice où elles sont considérées comme acquises.

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

2-7.13 Impôts différés

Le calcul de l'imposition différée est réalisé selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan.

En période de déficit fiscal, des actifs nets d'impôts différés sont maintenus au bilan consolidé que si les prévisions de l'entreprise mettent en évidence un retour proche aux bénéfices.

2-7.14 Résultat exceptionnel

Les éléments comptabilisés dans le résultat exceptionnel ont été réalisés selon les modalités définies dans le plan comptable général français (CRC 99-03).

2-7.15 Résultat par action

Le calcul du résultat par action est réalisé en tenant compte du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice compte tenu des dates d'émission des nouveaux titres de capital en cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de l'ensemble des instruments financiers potentiellement dilutifs à compter soit de l'ouverture de l'exercice soit de leur date d'émission lorsqu'elle intervient au cours de l'exercice.

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3-1 ACTIF IMMOBILISE

3.1.1 Ecart d'acquisition

Les variations des écarts d'acquisition s'analysent ainsi pour l'exercice :

(en milliers d'Euros)	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
31 décembre N-1	1 792	343	1 449	1 544
Augmentations	166		166	
Diminutions				
Variations de périmètre	177		177	
Amortissements		109	(109)	(95)
31 décembre N	**2 135**	**452**	**1 683**	**1 449**

Les écarts d'acquisition concernent les sociétés :

(en milliers d'Euros)	**31 décembre N**	**31 décembre N-1**
- SERMA INGENIERIE	1 343	1 228
- ID-MOS	616	564
- Surlog	177	
	2 135	**1 792**

Les variations de l'exercice concernent les entreprises :

(en milliers d'Euros)	**31 décembre N**	**31 décembre N-1**
- SERMA INGENIERIE	114	
- ID-MOS	52	
- Surlog	177	
	343	

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

3.1.2 Immobilisations incorporelles

Les variations de ce poste s'analysent ainsi sur l'exercice :

(en milliers d'€uros)	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Frais d'établissement				
Frais de développement	691	238	453	190
Concessions, brevets, licences	2 113	1 840	273	324
Droit au bail				
Fonds de commerce	1 341	433	908	944
Autres immobilisations incorporelles	138	35	103	
Avances et acomptes s/ immo incorp.	104		104	77
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 387	2 546	1 841	1 535

(en milliers d'€uros)	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
31 décembre N-1	3 721	2 186	1 535	1 403
Augmentations	218	163	55	128
Diminutions				
Variations de périmètre et écarts de change	448	197	251	4
31 décembre N	4 387	2 546	1 841	1 535

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

a) Frais de développement

Ce poste enregistre les coûts de développement se rapportant aux projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. L'ensemble des critères défini par le règlement CRC2004-06 est respecté à la clôture de l'exercice pour comptabiliser ces dépenses à l'actif du bilan.

b) Concession brevet licences

Ce poste comptabilise les logiciels acquis mais aussi des procédés mis au point par la société. Ces logiciels font l'objet d'un amortissement sur 3 ans.

Le poste "logiciels" comprend essentiellement des logiciels acquis pour l'utilisation des instruments de mesure et des bancs-test

c) Fonds commercial

En 1994, la Société SERMA TECHNOLOGIES a acquis auprès de la Société IC Europe un fonds de commerce représentant les savoir-faire constitutifs de son expertise.

En 1995, la Société SERMA TECHNOLOGIES a racheté les activités d'analyse de composants du site de PESSAC de la Société IBM France. Ce rachat s'est accompagné de la reprise d'équipements importants et d'un transfert de personnel. Les contrats représentant l'essentiel du fonds de commerce acquis à cette occasion sont identifiables.

En février 1998, la Société SERMA TECHNOLOGIES a racheté les activités de test de composants électroniques de la Société ROOD TECHNOLOGY

Cette reprise s'est traduite par :
- Le transfert de 5 salariés,
- le rachat du matériel de test,
- le rachat du fonds de commerce associé.

En Juillet 2004, La société SERMA TECHNOLOGIES a racheté pour un montant de 50 k€ la branche d'activité « d'Ingénierie et tests électriques sur composants électroniques » à la société Laboratoires Central des Industries Electriques « LCIE ».

Au 30 juin 2000, la Société SERMA TECHNOLOGIES a pris le contrôle des sociétés du groupe SERESO (devenu SERMA INGENIERIE). A l'actif de la société SERESO ELECTRONIQUE, figure un fonds d'industrie issu de la réévaluation dans le cadre des opérations d'apport partiel d'actif de l'année 1994.

En 2002, le fonds de commerce ID MOS correspond à la valeur acquise par cette société auprès du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Ces deux derniers fonds sont assimilés à des écarts d'acquisition et amortis dans les comptes consolidés.

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

La valeur nette de chacun de ces fonds de commerce s'établit à :

(en milliers d'Euros)	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
Fusion IC Europe	248	248
Rachat partiel IBM	119	119
Rachat ROOD TECHNOLOGY	5	5
Rachat Ingénierie et test électriques « LCIE »	48	48
Fonds de commerce SERESO	474	508
Fonds de commerce ID-MOS	14	16
Total	**908**	**944**

d) Autres immobilisations incorporelles et acomptes et avances sur immobilisations incorporelles

Ce poste enregistre les éléments suivants :

(en milliers d'Euros)	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
- Banc de tests	110	77
- Projets APRLS	28	
- catalogue émetteur/récepteur radiofréquence	104	
- Autre		8
TOTAL	242	85

3.1.3 Immobilisations corporelles

Les variations liées à ce poste s'analysent ainsi :

(en milliers d'Euros)	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Terrains				
Constructions	558	549	9	15
Installations tech, mat et outillages ind.	7 413	5 434	1 979	1 685
Autres immobilisations corporelles	2 541	1 924	617	555
Immobilisations corporelles en cours	103		103	
Avances et acomptes s/ immo corp.				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 615	7 907	2 708	2 255

(en milliers d'Euros)	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
31 décembre N-1	9 487	7 232	2 255	2 202
Augmentations	1 254	752	502	198
Diminutions	(247)	(152)	(95)	(83)
Variations de périmètre et écarts de change	121	75	46	(62)
31 décembre N	10 615	7 907	2 708	2 255

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

3.1.4 Immobilisations financières

Les variations de l'exercice s'analysent ainsi :

(en milliers d'Euros)	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Titres de participations				
Créances ratt. à des participations conso.				
Créances ratt. à des participations non conso.				
Autres titres immobilisés	9		9	40
Prêts	4		4	
Autres immobilisations financières	153		153	153
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	166		166	193

(en milliers d'Euros)	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
31 décembre N-1	193		193	183
Augmentations	10		10	38
Diminutions	(99)		(99)	
Variations de périmètre et écarts de change	62		62	(28)
31 décembre N	166		166	193

- *Autres immobilisations financières*

(en milliers d'Euros)	Au 31 Décembre N	Au 31 Décembre N-1
- Titres BFCC et CMGM	9	10
- 4% des titres de la SAS SETELIA (1)		2
- Obligations convertibles en actions SETELIA (1)		28
- Prêts	4	
- Dépôt et cautionnement	153	153
Total	166	193

(1) En l'absence d'un contrôle et d'une influence notable, cette société n'est pas consolidée

Les dépôts et cautionnements représentent les loyers versés à titre de dépôt de garantie aux bailleurs des différents sites d'exploitation.

Les échéances sur le poste autres immobilisations financières sont présentées à la note 3.8 de l'annexe

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

3.1.5 Contrat location financement

Les biens financés par un contrat location financement inclus dans les postes de l'actif immobilisé s'analysent ainsi :

(en milliers d'€uros)	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes N	Valeurs Nettes N-1
Logiciel	251	224	27	48
Installations tech, mat et outillages ind.	937	582	355	310
Autres immobilisations corporelles	741	440	301	311
Total Immobilisations financées en crédit-bail	1 929	1 246	683	669

(en milliers d'€uros)	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes N	Valeurs Nettes N-1
31 décembre N-1	1 785	1 116	669	450
Augmentations	226	238	(12)	234
Diminutions	(142)	(125)	(17)	(7)
Variations de périmètre et écarts de change	60	17	43	(8)
31 décembre N	1 929	1 246	683	669

3.2 Stocks et encours

Les stocks de matières premières et d'approvisionnement sont constitués de consommables nécessaires aux opérations de test sur les différents sites de production.

Les travaux en cours sont constitués par les temps passés sur les commandes d'études faites par la clientèle non encore terminées à la date de l'arrêté des comptes

3.3. Clients et comptes rattachés et autres créances

Toutes les créances sont à moins d'un an, sauf pour un montant de 287 K€ au titre de l'exercice et de 168 K€ pour l'exercice précédent.

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

3.4. Actif d'impôts différés

L'impôt différé comptabilisé à l'actif et au passif provient des sociétés suivantes :

(en milliers d'Euros)	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
- SERMA TECHNOLOGIES		200
- SERMA INGENIERIE	125	42
- ID MOS	4	3
- Surlog	142	
Impôt différé actif	271	245
- SERMA TECHNOLOGIES	(9)	
Impôt différé net	262	245

Compte tenu des perspectives de résultats bénéficiaires sur la société Surlog, un impôt différé actif a été comptabilisé relatifs aux résultats déficitaires dégagés par cette société.

La ventilation par catégorie des composantes bilantielles de l'imposition différée comptabilisées est la suivante :

(en milliers d'Euros)	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1	Variation bilantielle
- Différence résultat fiscal- résultat comptable	148	37	111
- Retraitement de consolidation	(24)	7	(31)
- Déficits et amortissements réputés différés	138	201	(63)
TOTAL	262	245	17

3.5. Valeurs mobilières de placement

La gestion de la trésorerie de la société SERMA TECHNOLOGIES est faite dans une optique de prudence auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire. L'entreprise n'est donc pas exposée aux risques de marché sur le capital placé. Seul le rendement obtenu des excédents de trésorerie placés est exposé au risque de taux.

La valorisation de ce poste au cours du 31 décembre nous donne :

Valeurs mobilières de placement	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
- Valeur au bilan	2 268	1 200
- Plus value latente	4	1
- Valeur de marché	2 272	1 201

3.6. Disponibilités

Ce poste enregistre les opérations suivantes :

	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
- Comptes à vue	501	161
- Comptes à terme		

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

- Total	501	161

3.7. Charges constatées d'avance

Ce poste enregistre uniquement des charges constatées d'avance relatives à l'exploitation.

3.8. Etat des échéances des créances

	Montant	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de cinq ans
Actif immobilisé				
Prêts	4	2	2	
Autres immobilisations financières	153	8		145
Actif circulant				
Avances et acomptes sur commandes	85	85		
Clients et comptes rattachés	14 145	13 865	280	
Actifs d'impôts différés	271	196	75	
Autres créances	815	784	31	
Charges constatées d'avance	290	290		
TOTAL au 31 décembre N	**15 763**	**15 230**	**388**	**145**
TOTAL au 31 décembre N-1	**13 479**	**13 122**	**204**	**153**

3.9. Capitaux propres & Actionnariat des salariés

3.9.1. Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'Euros)	Capital	Prime	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat	Subvention d'investiss.	Total des capitaux propres consol.
Montant au 31 Décembre N-2	**2 301**	**4 388**	**0**	**(213)**	**840**		**7 316**
Affectation des résultats				840	(840)		0
Actions propres							0
Résultat consolidé de l'exercice					1 234		1 234
Montant au 31 Décembre N-1	**2 301**	**4 388**	**0**	**628**	**1 234**		**8 551**
Affectation des résultats				1 234	(1 234)		0
Actions propres							0
Résultat consolidé de l'exercice					1 582		1 582
Montant au 31 Décembre N	**2 301**	**4 388**	**0**	**1 862**	**1 582**		**10 133**

3.9.2. Actionnariat des salariés

L'assemblée générale mixte du 27 juillet 2000 dans sa neuvième résolution a autorisé le directoire à consentir au profit des dirigeants et des salariés des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre pour un nombre maximal de 8 200 options, les caractéristiques des plans de souscription d'actions consentis en application de ces dispositions sont les suivantes :

	1ère tranche	2ème tranche
Date de l'assemblée	27 juillet 2000	27 juillet 2000
Date du directoire	11 septembre 2000	22 janvier 2001
Caractéristiques d'origine		

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

Nombre d'action pouvant être souscrites	4 400	3 800
Prix de souscription	32 €	32,24 €
Caractéristiques après division du nominal		
Nombre d'actions pouvant être souscrites	8 800	7 600
Prix de souscription	16 €	16,12 €
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants	*400*	-
Point de départ de l'exercice des options	12 septembre 2003	23 janvier2004
Date d'expiration	11 septembre 2005	22 janvier 2006
Nombre d'actions souscrites	0	0

3.9.3. Intérêts minoritaires

La variation des intérêts minoritaires s'analyse :

(en milliers d'Euros)	Au 31 Décembre N	Au 31 Décembre N -1
- Montant au début de l'exercice	151	119
- Variation périmètre	(100)	10
- Résultat de l'exercice	11	22
Montant à la clôture de l'exercice	**62**	**151**

3.10. Avances conditionnées

Il s'agit d'une avance de trésorerie consentie pour un montant total de 245 K€ par la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche, OSEO ANVAR et le Conseil Régional d'aquitaine en faveur du projet de développement de l'entreprise Cette avance est remboursable en 4 annuités de 60 K€ en 2008, 85 K€ en 2009, de 79 K€ en 2010 et 25 K€ en 2011.

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

3.11. Provision pour risques et charges

Ce poste enregistre les risques et charges suivants :

(en milliers d'Euros)	Ouverture de l'exercice	Dotation de l'exercice	Montant utilisé sur l'exercice	Reprise de non utilisée	Variation du périmètre	Clôture de l'exercice
Provisions pour risques						
- Prud'homme et autres litiges	54	103	(29)			128
- Pénalités	6	4	(6)			4
Provisions pour charges						
- Provisions pour charges	7	275	(7)			275
- Engagement de retraites	246	50	(9)		17	304
Passif d'impôt différé	-	9				9
Total	313	441	(51)		17	720

L'impact net sur le résultat des provisions pour risques et charges s'analyse de la façon suivante :

	Dotation	Utilisation	Reprise non utilisée	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
Résultat d'exploitation	408	(20)		388	(40)
Résultat financier					
Résultat exceptionnel	24	(31)		(7)	25
Impôt différé	9			9	
Total	441	(51)		390	(15)

La principale évolution concerne une dotation aux provisions pour charges relatives à des litiges salariaux et commerciaux et également une provision pour charge correspondant aux coûts externes et internes à engager pour finaliser des opérations facturées.

L'évolution de l'obligation en matière d'engagements de retraites, s'analyse ainsi sur l'exercice :

	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
Engagement à l'ouverture	246	266
Changement d'estimation		(39)
Cout des services rendus	18	16
Cout financier	12	11
Variation de périmètre	11	(3)
gains et pertes actuariels	17	(5)
Engagement à la clôture	304	246

3.12. Emprunts, dettes auprès des établissements de crédits et dettes financières diverses

Ce poste s'analyse ainsi :

(en milliers d'Euros)	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
- Emprunts	2 447	1 465
Dont ICNE	*10*	*6*
- Contrat location-financement	606	615
- Compte courant bancaire	605	673

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

	3 658	2 753

La variation de ce poste s'analyse ainsi :

(en milliers d'€uros)	Au 31 décembre N-1	Augmentation	Remboursement	Variation du périmètre	Au 31 décembre N
- Emprunt	1 465	1 384	(641)	239	2 447
- Contrat location financement	615	227	(279)	43	606
- Concours bancaires	673		(75)	7	605
- Comptes courants	0				
Total	2 753	1 611	(995)	289	3 658

Les emprunts ont été souscrits dans le cadre des programmes d'investissement de la société dont certains font l'objet de garanties réelles sur les investissements financés.

L'échéance de ces dettes se répartit ainsi :

(en milliers d'€uros)	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
- A moins d'un an	1 522	1 468
- Plus d'un an, moins de cinq ans	2 095	1 285
- Plus de cinq ans	40	
	3 658	2 753

L'ensemble de l'endettement du groupe SERMA TECHNOLOGIES est libellé en €uros.
Ce poste s'analyse par taux :

(en milliers d'€uros)	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
- Taux fixe de 3,3 % à 6,5 %	3 053	2 050
- Taux variable Euribor à trois mois ou Codevi	605	703
	3 658	2 753

3.13. Echéances des dettes autres que emprunts et dettes auprès des établissements de crédits et dettes financières diverses

	Montant	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Avances, acomptes reçus sur commandes	46	46		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 735	2 735		
Dettes fiscales et sociales	7 526	7 526		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	244	244		
Autres dettes	209	209		
Produits constatés d'avance	484	484		
TOTAL au 31 décembre N	11 244	11 244		
TOTAL au 31 décembre N-1	9 476	9 476		

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

3.14. Comptes de régularisation passif

Ce poste s'analyse ainsi :

	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
- Produits constatés d'avance rattachés à l'exploitation	319	236
- Subventions d'exploitation	164	
- Subventions d'investissement		13
TOTAL	**484**	**249**

4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires

La ventilation géographique du chiffre d'affaires s'analyse ainsi :

Analyse du chiffre d'affaires	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
- France	33 448	29 087
- Export et livraison intracommunautaire	2 627	2 491
Total	**36 075**	**31 578**

4.2. Frais de personnel

Le poste "Salaires et traitements" inclut la participation des salariés aux fruits de l'expansion pour un montant de 507 K€ sur l'exercice et de 149 K€ sur l'exercice précédent.

4.3. Frais de recherche

En 2006, Le groupe SERMA TECHNOLOGIES a comptabilisé 845 K€ en frais de recherche contre 708 K€ sur l'exercice précédent.

Les coûts engagés ont été comptabilisés dans le compte de résultat.

4.4. Résultat exceptionnel

Ce résultat s'analyse :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
- Indemnités de licenciement		
- Litiges commerciaux	(128)	(60)
- Autres	(13)	6
- Résultat sur cession d'immobilisations	(2)	(20)
- Subvention d'investissement	12	20
- Résultat sur société déconsolidée		(92)
Résultat exceptionnel (1)	**(131)**	**146**
(1) dont montant relatif aux intérêts minoritaires	*0*	*0*

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

4.5. Impôt sur les bénéfices

L'écart entre la charge d'impôt théorique et l'impôt comptabilisé s'analyse :

(en milliers d'Euros)	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
- Résultat des sociétés intégrées	1 593	1 256
- Impôt sur les bénéfices	1 036	421
- Résultat des sociétés intégrées avant impôt	2 629	1 677
- Impôt théorique au taux de droit commun	876	559
- Différences permanentes	79	55
- Différence de taux d'imposition et autres	21	(10)
- Utilisation de déficits non comptabilisés		(110)
- Contrôle fiscal	144	
- Crédit d'impôts	(84)	(73)
- Impôt sur les bénéfices comptabilisé	1 036	421

La ventilation de la charge de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel s'analyse :

	Au 31 décembre N			Au 31 décembre N-1		
(en milliers d'Euros)	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Résultat courant	2 904	(1 080)	1 824	1 954	(470)	1 484
Résultat exceptionnel	(131)	44	(86)	(146)	49	(97)
Amortis. écart d'acquisition	(144)		(144)	(131)		(131)
Résultat des sociétés intégrées	**2 630**	**(1 036)**	**1 593**	**1 677**	**(421)**	**1 256**

4.6. Résultat par action

	ACTIONS	
	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
- Nombre de titres au début de l'exercice	1 150 536	1 150 536
- Titres créés au cours de l'exercice	-	-
- Titres remboursés au cours de l'exercice		
- Titres remembrés au cours de l'exercice		
- Nombre de titres en fin d'exercice	1 150 536	1 150 536
- Nombre d'actions pondéré	1 150 536	1 150 536
- Valeur nominale en euros	2	2
Montant du capital en K€	**2 301**	**2 301**

<u>Résultat net par action</u>

(en Euros)	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
- Nombre de titres avant dilution	1 150 536	1 150 536
- Résultat courant par action	2,52	1,70
- Résultat net par action	1,37	1,07
- Nombre de titres après dilution (1)	1 150 536	1 150 536
- Résultat courant par action	2,52	1,70
- Résultat net par action	1,37	1,07

(1) Compte tenu qu'aucune des actions n'a été souscrite à l'échéance des tranches 1 et 2 des plans de souscription d'actions, le résultat par action a été calculé sur la base du nombre de titres composant le capital de la société Serma Technologies.

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

5 INFORMATIONS SECTORIELLES

L'activité « services » peut être analysée par entité juridique. Chaque entité reflète une activité homogène de « services ».

2006	Serma Technologies	Serma Ingénierie	IdMOS	Surlog	Total Consolidé
Chiffre d'affaires	17 765	14 157	3 992	161	36 075
Résultat d'exploitation	1 618	1 191	284	(54)	3 039
Total des actifs Immobilisés	2 739	2 284	844	531	6 398

2005	Serma Technologies	Serma Ingénierie	IdMOS	Surlog	Total Consolidé
Chiffre d'affaires	14 999	13 525	3 054		31 578
Résultat d'exploitation	1 409	484	218		2 111
Total des actifs Immobilisés	2 435	2 334	663		5 432

5.2. Géographique

L'ensemble des sièges sociaux des entreprises du groupe sont situés en France.

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont :	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
Engagements sociaux		
- nombre d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis ouverts au titre du DIF	5 667 h	4319 h
- dont heures ayant donné lieu à demande	4 112 h	20 h

Les engagements hors bilan sont : *(en milliers d'Euros)*	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
**** Engagements reçus***		
- Emprunts souscrit non utilisés	286	
****Engagements financiers donnés***		
- Nantissement sur matériels et outillages	437	658
- Nantissement sur fonds de commerce et titres	3 432	2 318
- Intérêts non échus sur emprunts	158	109
- Effets escomptes non échus	140	483
- Affacturage	-	691
- Caution garantissant des prêts souscrits	675	680
- Caution pour les quatre sociétés industrielles travaillant avec la société ID MOS :		142
• X_FAB semiconductor foundries AG	50	
• Circuit Electronic Industries Public Co.Ltd	34	
• CSEE	32	
Engagements financiers donnés	**4 240**	**3 001**

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

Promesse d'achat d'actions

De plus, la société SERMA TECHNOLOGIES a pris l'engagement de verser un complément de prix au cédant de la société SURLOG dans le cas où le montant du chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31décembre 2007 augmenté de la recherche et développement réalisé sur cette même période serait égal ou supérieur au montant total du chiffre d'affaires et de la recherche et développement de référence ci-après fixé. Ce complément de prix est également subordonné à la présence de Madame MONEGIER DU SORBIER dans la société SURLOG en qualité de salariée et/ou de mandataire social au 31 décembre 2007.

Les parties ont convenu de fixer le montant de référence à 1.501 K€ comprenant le montant du chiffre d'affaires au 31 décembre 2007 majoré de la recherche et développement à cette même date pour un montant maximum de 83 K€.
Si le montant du chiffre d'affaires (CA) augmenté de la recherche et développement (R&D) est au moins égal au montant de référence, et sous réserve de la présence de Madame MONEGIER DU SORBIER, le complément de prix dû au titre de 2007 sera déterminé au moyen de la formule suivante : 32.000 € + [50% x (CA2007-1.418 K€)]

Ce complément de prix ne pourra toutefois excéder, un montant de 64.000€.

6.2. Effectif moyen

L'effectif moyen s'analyse :

(en milliers d'€uros)	Au 31 décembre N	Au 31 décembre N-1
- Cadres	232	187
- Techniciens	103	115
- Employés opérateurs et ouvriers qualifiés	40	15
	375	317

6.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations des organes de direction des sociétés du groupe s'élève à 87 K€ contre 75 K€ sur l'exercice antérieur.

Les jetons de présence s'élèvent au titre de l'exercice à 18 K€, contre 21 K€ sur l'exercice antérieur

6.4. Exposition aux risques de change

Depuis le 1er janvier 1999, le groupe opérant principalement dans la zone "€uro" n'est exposé que marginalement aux risques de change.

6.5. Exposition aux risques environnementaux

Compte tenu de la nature même de ses activités, le groupe n'est pas confronté à des risques environnementaux.

Document soumis au visa du commissaire aux comptes

6.6. Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les entreprises liées, mais avec lesquelles la société n'a pas de liens en participations, sont :

➢ *Opérations conclues avec la société SPL*

1. La société SERMA TECHNOLOGIES a conclu avec la société SPL une convention d'assistance technique, administrative et commerciale. A ce titre, la société SPL a facturé au cours de l'exercice un montant de 180 K€ contre 156 K€ sur l'exercice antérieur

2. Un bail commercial de sous-location à la société SERMA TECHNOLOGIES des locaux commerciaux de la société SPL situés 6, rue d'Antin à Paris (2ème). Ce bail, signé le 12 janvier 1998 a été conclu pour un loyer annuel de 18 K€ auquel s'ajoutent des charges locatives provisionnées pour 2 K€ par trimestre.

Les opérations de l'exercice sont les suivantes :

- Loyer et charges facturés au cours de l'exercice : 26 K€ contre 25 K€ en 2005
- Dépôt de garantie versé : 4 K€

-- * --

Document soumis au visa du commissaire aux comptes